

Sécurité sociale plus que jamais

Une garantie d'accès aux droits

► La cotisation sociale repose sur le principe de « *contributivité* ». **"Chacun cotise selon ses moyens"** insistait **Ambroise CROIZAT**, principe fondamental, qui vient à la fois justifier politiquement une garantie d'accès aux droits sociaux pour les travailleurs, et légitimer politiquement la gestion par les salariés de leur Sécurité sociale suivant le principe de « *celui qui paye, gère* ».

La « *contributivité* » n'a rien à voir avec les principes assurantiels d'équivalence entre les primes et les prestations. Au contraire, la gestion par les travailleurs et le principe de contributivité permettent de s'affranchir de la logique de marché des assurances marchandes et de promouvoir des règles de distribu-

tion plus solidaires que celle imposée par les lois du marché (*chacun reçoit selon ses besoins*).

Le fonctionnement du système de répartition

► Dans la même logique, le financement du système de Sécurité sociale s'appuie sur la technique de répartition. Les cotisations sociales financent directement les prestations sociales sans passer par le marché. Les cotisations ne sont pas épargnées, mais directement injectées dans l'économie. Elles alimentent un flux de dépenses permanent.

Ce mode de financement se différencie donc des techniques d'assurance par capitalisation reposant sur le principe d'épargne et de profit.



DOSSIER

Vers une SÉCU plus étendue ?

Ce que l'on appelle le projet de « Grande Sécu » fusionnerait la Sécurité sociale et les Complémentaires santé.

www.transports.cgt.fr



▶ Répondre aux besoins



▶ **Démocratie sociale**

▶ **La cotisation permet donc d'ouvrir un espace politique nouveau, celui de la démocratie sociale, dans lequel les salariés participent à la définition de ce qui compte pour eux-mêmes :**
dès les années 1970, l'État contribue de plus en plus au financement de la Sécurité sociale d'abord en lui affectant certaines taxes, puis en créant de nouvelles recettes qui ne reposent plus uniquement sur le

salaires, comme la Contribution Sociale Généralisée (CSG) créée en 1991.
La CSG est un tournant car c'est le premier financement pérenne hors cotisations.
La CSG est en effet comprise comme un impôt hybride, elle s'applique sur les revenus d'activité (à 70 %), mais aussi sur les pensions de retraite, les revenus du patrimoine, de placements et de jeux.
La CSG n'a cessé d'augmenter depuis 1991.

▶ LES DANGERS de la fiscalisation :

▶ Dans le même temps, les Gouvernements, ont, depuis les années 1990 gelé la hausse des cotisations sociales et créé de plus en plus d'exonération de cotisations sociales pour les entreprises, que l'État compense en partie à la Sécurité sociale.

Alors que la hausse des cotisations sociales consiste en une augmentation des salaires, la hausse de **la CSG** est une augmentation du financement par les ménages de la Sécurité sociale excluant les entreprises de toute leur responsabilité.

Cette fiscalisation de la Sécurité sociale a plusieurs implications.

Mais, surtout, en financement par l'impôt la Sécurité sociale, on fait glisser le débat sur la répartition entre salaires et profit, vers celui entre ménages aisés et moins aisés, entre jeunes et vieux, entre travailleurs en activité et privés d'emploi, en épargnant toujours plus de capital.

Elle justifie la prise de pouvoir de l'État dans la gestion de la Sécurité sociale faisant d'autant reculer le poids des représentants des salariés. C'est ainsi que depuis 1996, le parlement vote le budget (*bloqué par le gel des cotisations sociales*) de la Sécurité sociale en s'appuyant sur des considérations budgétaires et non sur la réponse aux besoins sociaux.

▶ **La CGT revendique donc un financement de la Sécurité sociale assis sur les cotisations sociales qui est un fondement pour la gestion par les travailleurs de l'institution et la réponse à leurs besoins sociaux.**

Dans l'esprit de 1945, le mode de financement par les intéressés eux-mêmes devait donc permettre de fonctionner à « *guichet ouvert* » : tout besoin politiquement défini par les travailleurs devant être couvert sans limitation financière a priori. Si les besoins sociaux venaient à augmenter, alors l'ajustement devait se faire par l'augmentation des cotisations sociales ce qui revient à une augmentation des salaires. Le financement par cotisations permettait ainsi d'échapper aux contraintes budgétaires de l'État, ce qui aurait été le cas avec un financement par l'impôt.



Sécurité sociale



L'équilibre financier de la Sécurité sociale n'est pas une fin en soi ...

Sa raison d'être est bien plus importante : la Sécurité sociale a été construite pour « libérer les travailleurs de l'angoisse du lendemain » (**Ambroise CROIZAT**) tout en ouvrant un espace de démocratie sociale où les représentants des travailleurs prennent part à la gestion d'une partie de la richesse qu'ils produisent (*les cotisations sociales*) et qui est mise en commun.

► Elle a été fondée en 1945, alors même que le pays était ruiné par la guerre. En 1946, en pleine reconstruction, on faisait passer le nombre d'assurés de 14 à 20 millions, on revalorisait les prestations, et on rendait plus généreuse l'ouverture de droit.

Tout cela fut possible parce que les travailleurs se sont battus, dans les conseils d'administration de la Sécurité sociale, pour bâtir un nouveau système, en particulier contre la volonté du patronat, affaibli par son comportement pendant l'occupation. Si les questions de coûts et d'équilibre avaient été mises en avant à l'époque, l'institution n'aurait jamais vu le jour !

► Si la Sécurité sociale n'a pas un problème de coût, elle a aujourd'hui un problème de financement.

Le résultat comptable de la Sécu dépend de ses dépenses, mais avant tout de ses recettes. Ces dernières proviennent essentiellement des cotisations sociales (*le salaire socialisé*), et donc dépendent du niveau de l'emploi et des salaires. Cela implique d'abord que la Sécurité sociale est une institution pro-cyclique : lorsque l'économie va bien, les comptes sont plutôt au vert, lorsqu'il y a une crise, comme aujourd'hui, son déficit explose. Les comptes de la Sécurité sociale dépendent donc des choix politiques réalisés par les gouvernements en matière économique. Les politiques libérales menant aux crises économiques, sociales et environnementales creusent de fait les comptes de

la Sécu en augmentant ses dépenses et en réduisant ses recettes lorsque le chômage augmente. Lors de la crise sanitaire que nous connaissons, la Sécurité sociale a rempli un rôle d'amortisseur social - *c'est une bonne chose* - mais bien des dépenses auraient pu être évitées si les gouvernements successifs n'avaient pas cassé l'Hôpital Public. Néanmoins, la Sécurité sociale a su faire face aux nombreuses autres crises et a les outils pour remettre ses comptes à l'équilibre.

► Si les besoins de financement augmentent, il faut augmenter les recettes, c'est-à-dire les cotisations sociales.

Cela implique également que si les besoins de financement augmentent, il faut augmenter les recettes, c'est-à-dire les cotisations sociales. Or, depuis les années 1990, les gouvernements successifs ont fait le choix politique de geler l'augmentation des cotisations sociales, qui jusqu'ici augmentaient au rythme des dépenses, ce qui avait permis d'améliorer de manière continue les prestations sociales. C'est de là que vient la dette de la Sécu. De plus, ces gouvernements, au nom de l'emploi, n'ont cessé depuis 1993 de mettre en place des politiques d'exonération de cotisations sociales alors même que ces dernières n'ont jamais montré leur efficacité pour baisser le chômage. Ces exonérations représentent aujourd'hui au bas mot 90 milliards d'euros (*annexe 5 du PLFSS 2020*), dont 5 milliards d'euros d'aides liées à la crise. De même, plutôt que d'augmenter les salaires, les gouvernements ont encouragé depuis des années les politiques de primes et d'épargne salariale exemptées de cotisations sociales et créant encore un manque

à gagner pour la Sécurité sociale. Le refus d'augmenter les cotisations sociales et l'encouragement des différentes exonérations et exemptions ont creusé le déficit, support des discours réformateurs, mais aussi de profits financiers. L'État a créé en 1996 la Caisse d'amortissement de la dette sociale (*Cades*), financée par une contribution des salariés et retraités sur leur salaire (*la CRDS*), pour gérer la dette sur les marchés financiers. Elle a ainsi, depuis 1996, remboursé 59,6 milliards d'euros de capital en versant 38,3 milliards d'euros d'intérêts et de commissions aux financiers, et le remboursement de dette coutera encore 16 milliards d'euros cette année aux travailleurs.

► Ce sont ces remboursements qui creusent aujourd'hui les déficits de la Sécu.

Avant la crise de la Covid-19, depuis 2014, mise à part le remboursement de la dette, la Sécurité sociale était excédentaire ! La Sécurité sociale n'a pas un problème de dette, n'a pas un problème de coûts, elle a un problème de financement issu de choix politiques menés par les gouvernements successifs !

► La CGT revendique d'autres choix de financement de la Sécu en augmentant ses recettes pour améliorer les réponses aux besoins !

Pour cela il faut supprimer les exonérations et les exemptions de cotisations sociales, et il faut, au moment où les multinationales du CAC 40 manifestent leur volonté de reprendre la distribution de dividendes, mettre à contribution les revenus financiers des entreprises.



Pourtant, **Ambroise CROIZAT** a changé la vie des Français sur plusieurs générations. Aujourd'hui, sans l'engagement de ses anciens camarades, son parcours et la portée son action seraient tombés dans l'oubli.

Ouvrier métallurgiste à 13 ans, il adhère très vite à la CGT et sera de toutes les luttes pour les droits sociaux de la première moitié du XX^e siècle. Secrétaire de la Fédération CGT des métaux et député, **Ambroise CROIZAT** est nommé Ministre du Travail et de la Sécurité sociale à la Libération. Il donne très vite le sens de son combat en imposant une multitude de réformes progressistes.

Son objectif : « sécuriser » les travailleurs et leur famille sur l'ensemble de leurs parcours de vie.

Au cours des dix-huit mois de son mandat, il va mettre en place l'attribution, pour la première fois au monde, d'une prime prénatale, instaurer la médecine du travail, soutenir les centres d'apprentissage, généraliser les retraites, créer les comités d'entreprises ... La liste est longue !

La mise en place de la Sécurité sociale symbolise la portée novatrice de l'œuvre

Syndicaliste et homme politique, le parcours d'**Ambroise CROIZAT** est une vie d'engagement. Le 17 février 1951, plus d'un million de Français défilaient, sous la pluie, dans les rues de Paris, derrière le cortège funéraire d'**Ambroise CROIZAT**. Ministre du Travail et de la Sécurité sociale à la Libération, « il a fait plus en deux ans pour les travailleurs que les autres en cinquante ans » témoignait un anonyme lors de cet hommage populaire. Soixante-dix ans après, une large majorité de citoyens ignore que se cache sous les quelques plaques de rue qui honorent ce patronyme.

sociale d' **Ambroise CROIZAT**. Il se battra avec acharnement pour la concrétiser. Ainsi, il imposera la cotisation sociale comme moyen de financement et organisera sa gestion par les travailleurs eux-mêmes. Il mobilisera le corps militant de la CGT pour créer les structures nécessaires pour en faire bénéficier la population au plus vite. Ces avancées sociales, arrachées en faveur d'un rapport de forces favorable aux travailleurs et à leur famille, n'ont jamais été acceptées par le patronat et les libéraux.

La mise à l'écart du ministre des Travailleurs dans le récit national tient avant tout à la portée de son action.

Depuis soixante-quinze ans, le patronat, revancharde, organise méticuleusement son détricotage en s'attaquant principalement à son financement et à son mode de gestion. Ce travail de sape a été favorisé par une législation qui a répondu aux sirènes patronales.

Mais même fragilisé, le système de protection social français a su montrer sa pertinence dans le contexte de la crise sanitaire de la Covid, comme lors de la crise financière de 2008.

La Sécurité sociale au Panthéon

► Considérant que la « Sécurité sociale fait partie du patrimoine vivant de tous les Français » et « est un pilier indispensable à notre République sociale », élus syndicalistes et intellectuels ont interpellé le président de la République afin qu'Ambroise CROIZAT entre au Panthéon.

L'objectif de cette démarche, qui s'accompagne d'une pétition, n'est pas de réparer une injustice.

Par ce geste symbolique, il s'agit d'« entretenir et développer » ce bien commun qu'est le système français de protection sociale.





► **Étendre les frais médicaux couverts par l'Assurance Maladie obligatoire et supprimer les complémentaires santé :** c'est l'un des scénarios proposés par le Haut Conseil à l'avenir de l'assurance-maladie. Le Ministre de la Santé Olivier VÉRAN a demandé au Haut Conseil à l'avenir de l'Assurance-Maladie (HCAAM) d'envisager des évolutions possibles de la Sécurité sociale.

Cette instance consultative, dont fait partie la CGT, a rendu un rapport qui contient quatre scénarios possibles. L'un d'entre eux, le plus détaillé et le plus commenté, examine la possibilité d'une extension des soins pris en charge par l'Assurance Maladie.

► **Ce que l'on appelle le projet de « Grande Sécu » fusionnerait la Sécurité sociale et les complémentaires santé.**

► Vers une Sécu plus étendue ...

Actuellement, en France, nos dépenses de santé sont prises en charge de deux façons différentes :

► Par le régime de base de la Sécurité sociale (environ 80 % des dépenses) ;

► Et par trois types d'organismes complémentaires de santé :

- mutuelles,
- assureurs et
- organismes de prévoyance.

Le rapport du HCAAM précise que le scénario de réforme de « Grande Sécu » « conduirait les finances publiques à prendre en charge 22,4 milliards d'euros » pour l'instant assumés par les patients ou par leur complémentaire santé. Pour **Pierre-Yves CHANU**, représentant de la CGT au sein du Haut Conseil, la revendication syndicale de « Sécurité sociale intégrale » a pesé sur les travaux mais il reste encore un certain nombre de points à éclaircir.

Quelle sera l'ampleur de la prise en charge à 100 % ?

Le scénario du HCAAM prône un remboursement intégral des frais dentaires, optiques et des prothèses auditives. « Mais qu'en est-il des dépassements d'honoraires ? » demande **Pierre-Yves CHANU**, rappelant que la CGT défend une transformation profonde du système de santé, remet en cause la médecine libérale et prône notamment le développement

de centres de santé de proximité avec des médecins salariés. Par ailleurs, le rapport indique que les soins pris en charge seraient amenés à évoluer. Certains médicaments pourraient entrer et sortir de cette liste. Selon ce rapport, il conviendrait « d'accroître les exigences de régulation des dépenses de santé par l'Assurance Maladie Obligatoire, dans un double objectif de maîtrise des dépenses de santé et d'accès aux soins en supprimant la possibilité de se défausser sur l'Assurance Maladie Complémentaire ». La CGT défend un périmètre de soin large, fondé sur un principe : tout ce qui contribue aux soins doit être remboursé.

Comment trouver les 22,4 milliards d'euros nécessaires ?

Pour la CGT, les ressources actuellement affectées au financement de la Sécurité sociale sont insuffisantes. Cette insuffisance s'explique avant tout par l'insuffisance des salaires, le niveau de chômage et les exonérations massives de cotisations sociales. Il conviendrait donc d'établir une logique qui pénalise les investissements financiers au profit d'investissements productifs.

Enfin, la Sécurité sociale doit relever de la démocratie sociale et être placée sous la responsabilité de représentants élus des assurés sociaux. Des règles de fonctionnement démocratiques doivent être élaborées. Elles seules permettront de répondre aux besoins de la population dans son ensemble.



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main sur demain

L'aide aux aidants : un véritable enjeu pour les branches professionnelles

Le nombre d'actifs aidant un proche en situation de dépendance a doublé en 10 ans. AG2R LA MONDIALE renforce son soutien aux aidants au travers de son action sociale et se met à disposition des branches professionnelles pour imaginer un accompagnement adapté à leurs spécificités.

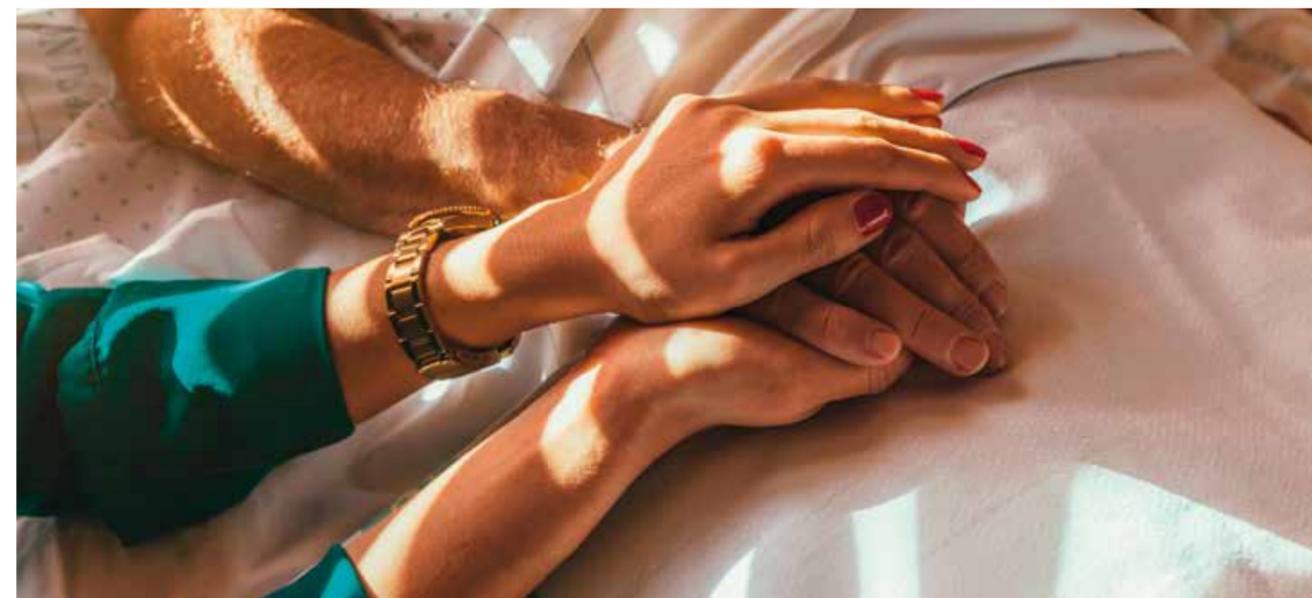
En France 4 millions d'actifs s'occupent d'un proche en situation de dépendance. Au total 1 salarié sur 5 exerce une activité professionnelle en parallèle du temps consacré à ses proches.

Pour soutenir ces derniers, la Loi de financement de la Sécurité sociale 2020 a mis en place depuis le 30 septembre 2020 l'indemnisation du congé « proche aidant ». Ce dispositif permet à un aidant de cesser de travailler temporairement pour s'occuper d'un proche en situation de handicap lourd ou de perte d'autonomie avancée tout en étant indemnisé.

AG2R LA MONDIALE met à disposition de ses bénéficiaires :

- des solutions d'hébergement ou de répit, avec la plateforme téléphonique Orizea, les séjours Vivre le Répit en Famille® et le service SOS-Répit®,
- des bilans de prévention santé dans les centres de prévention Bien Vieillir Agirc-Arrco,
- l'accès à des acteurs associatifs : l'Association française des aidants, la Compagnie des aidants ou le Relais des aidants,
- des services d'information et d'écoute : l'antenne téléphonique Allo Alzheimer.

Pour plus d'informations



LE PROGRAMME
TRANSPORTEZ-VOUS
BIEN


carcept prev
GROUPE KLESIA

PRENEZ LE BON VIRAGE POUR VOTRE SANTÉ AVEC TRANSPORTEZ-VOUS BIEN !

Parce que vous nous
êtes indispensables, le
programme de prévention
Transportez-Vous Bien
vous accompagne
pour améliorer
votre capital santé !



ET SI VOUS PASSIEZ À L'ACTION DÈS MAINTENANT ?

Testez un des 5 coaching téléphoniques réalisés par des professionnels de santé.
En toute confidentialité et sans frais.



MON COACHING CARDIO



MON COACHING SOMMEIL



MON COACHING NUTRITION



MON COACHING DOULEURS
CHRONIQUES



MON COACHING ACTIVITÉ
PHYSIQUE



tvb.carcept-prev.fr



Transportez-Vous Bien

 Plus d'informations sur le programme au 09 70 824 825 (appel non surtaxé, du lundi au vendredi de 9h à 18h)

Carcept Prévoyance, Institution de Prévoyance régie par le titre III du livre IX du code de la sécurité sociale, dont le siège social est situé 4 rue Georges Picquart à Paris (17ème), enregistrée sous le numéro SIREN 248 851 388.